

FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ

Section 1 : Identification du produit

Nom du produit	ABSOLUTE PLUS FONDANT À GLACE
Utilisations	Fondant à neige et à glace
Détails du fournisseur	Wood Wyant Canada Inc. 42 Rue De L'Artisan Victoriaville, QC Canada G6P 7E3
Numéro de téléphone	(819) 758-2889
Contact d'urgence (24 heures)	(613) 996-6666 CANUTEC

Section 2 : Identification des dangers

Classe (GHS)	Non classé
Étiquetage GHS	Pas d'étiquetage applicable
Pourcentage	Non applicable
Autres dangers	Une exposition peut aggraver des conditions préexistantes aux yeux, à la peau ou au système respiratoire. S'il est chauffé au point de décomposition, il émet des vapeurs toxiques. Corrosif pour les métaux après un contact prolongé.

Section 3 : Composition/information ingrédients

Ingrédients	Pourcentage	NO CAS	Classe
Chlorure de sodium	85.0-99.9%	7647-14-5	Non classé
Chlorure de magnésium	0.01-5.0%	7786-30-3	Non classé
Acétate de calcium, magnésium (CMA)	0.01-5.0%	76123-46-1	Toxicité sévère (catégorie 4) (inhalation : poussière, buée), H332; irritation des yeux (catégorie 2B), H320
Chlorure de potassium	0.01-5.0%	7447-40-7	Toxicité aquatique sévère (catégorie 3), H402
Le produit peut contenir un indicateur couleur			

Section 4 : Mesures de premiers soins

Description des mesures de premiers soins

Général	Ne jamais donner quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Si vous ne vous sentez pas bien, demander un avis médical. Si des symptômes apparaissent, aller dans un endroit à l'air libre et ventiler l'endroit suspect.
Inhalation	Déplacer à l'air frais et garder dans une position de repos confortable pour la respiration. Demander une aide médicale si la difficulté de respirer persiste.
Contact avec la peau	Enlever les vêtements contaminés. Brosser les particules libres. Tremper les parties affectées dans de l'eau pendant au moins 15 minutes. Obtenir une assistance médicale si l'irritation persiste. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
Contact avec les yeux	Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Brosser les particules libres. Retirer les lentilles cornéennes s'il y en a et qu'elles sont faciles à enlever. Continuez de rincer. Obtenir une assistance médicale si une irritation se développe ou persiste.
Ingestion	Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Symptômes les plus importants et les effets sévères et à retardement

Général	La poussière peut causer une irritation des yeux, du nez, de la gorge et des poumons
Inhalation	Un contact prolongé avec de grandes quantités de poussière peut causer une irritation mécanique.
Contact avec la peau	Un contact prolongé de la peau avec de grandes quantités de poussière peut causer une irritation mécanique.
Contact avec les yeux	Un contact peut causer une irritation par abrasion mécanique.
Ingestion	L'ingestion n'est pas susceptible d'être nuisible ou d'avoir des effets nocifs.
Symptômes chroniques	Non disponible

Section 5 : Mesures de combat d'incendie

Agent extincteur adéquat :	Utiliser un agent extincteur approprié pour un feu.
Agents extincteurs proscrits :	Ne pas utiliser un fort jet d'eau. L'utilisation d'un fort jet d'eau peut propager l'incendie.
Danger d'incendie :	N'est pas considéré inflammable, mais peut brûler à de hautes températures.
Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
Réactivité :	S'il est chauffé au point de décomposition, il émet des vapeurs toxiques. Gaz toxique.
Dangereux produits de combustion :	Vapeurs toxiques sont émises. Chlorure d'hydrogène. Oxydes de sodium. Chlore.
Autres informations :	Ne pas laisser le ruissellement d'un combat d'incendie s'écouler dans les drains ou les cours d'eau.

Section 6 : Mesures en cas de déversement accidentel

Précautions personnelles	Éviter de respirer la poussière. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.
Équipement de protection :	Utiliser l'équipement de protection individuelle approprié (EPI).
Précautions pour l'environnement	Interdire l'écoulement dans les égouts et les aqueducs publics. Empêcher le déversement dans l'environnement.
Méthodes de nettoyage	Nettoyer les déversements immédiatement et jeter les déchets de façon sécuritaire. Récupérer le produit par aspiration, pelletage ou balayage. Communiquer avec les autorités compétentes après un déversement.

Section 7 : Manutention et entreposage

Précautions pour une manutention sans danger	S'il est chauffé au point de décomposition, il émet des vapeurs toxiques. Le contact avec de l'eau cause une réaction exothermique qui peut amener une augmentation significative de la température. Corrosif pour les métaux après un contact prolongé. Peut produire du gaz d'hydrogène lors d'un contact prolongé avec certains métaux.
Dangers additionnels lors d'un traitement	Faire la manutention conformément à une bonne pratique d'hygiène industrielle et aux procédures de sécurité. Laver les mains et autres parties exposées avec un savon doux et de l'eau avant de manger, boire ou fumer et de nouveau en quittant le travail. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation de ce produit. Bien laver les mains et les avant-bras après manutention.
Mesures d'hygiène	
Conditions pour un entreposage sécuritaire incluant toutes incompatibilités	
Mesures techniques	Se conformer aux réglementations applicables
Conditions d'entreposage	Entreposer dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir les contenants fermés quand ils ne sont pas utilisés. Conserver/entreposer loin de températures extrêmement

hautes ou basses, de la lumière directe du soleil, de la chaleur, des sources d'ignition et des matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles Acides forts. Bases fortes. Oxydants puissants.

Section 8 : Contrôles d'exposition/protection personnelle

Paramètres de contrôle

Des limites d'exposition professionnelle (LEP) n'ont pas été établies pour ce produit ou ses composants chimiques.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Des fontaines pour laver les yeux en urgence et des douches devraient être disponibles à proximité des expositions potentielles. S'assurer que tous les règlements nationaux/locaux sont respectés. Assurer une ventilation adéquate, spécialement dans les espaces confinés

Équipement de protection individuelle

Lunettes protectrices. Vêtements de protection. Ventilation insuffisante : porter un appareil de protection respiratoire. Gants.



Matériaux pour vêtements de protection :

Matériaux et tissus résistant aux produits chimiques.

Protection pour les mains :

Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques.

Protection pour les yeux :

Lunettes protectrices ou écran facial résistants aux produits chimiques.

Protection de la peau et du corps :

Porter des vêtements de protection adéquats.

Protection respiratoire :

Utiliser un appareil respiratoire filtrant ou un appareil respiratoire à adduction d'air approuvé NIOSH quand des concentrations de particules en suspension dans l'air peuvent dépasser les limites d'exposition.

Section 9 : Propriétés physiques et chimiques

Apparence / état physique

Granules solides de couleur bleue

Pression de vapeur (mm Hg à 20 °C)

Non applicable

Densité de vapeur (Air = 1.0)

Non applicable

Densité apparente

Non applicable

Solubilité à l'eau

Soluble à l'eau

Densité (gm/cc, eau = 1.0)

Non applicable

% volatil par volume

Non volatil

Domaine d'ébullition (deg. Celsius)

Non disponible

Point de fusion

Non disponible

Coefficient de distribution eau/huile

Non applicable

pH

10 (solution 1% @ 20°C)

Section 10 : Stabilité et réactivité

Stabilité chimique :

Stable sous conditions normales.

Réactivité :

S'il est chauffé au point de décomposition, il émet des vapeurs toxiques. Gaz toxique.

Réactions dangereuses possibles :

Une polymérisation s'effectue avec le chlorure de calcium quand il est mélangé avec de l'éther méthylvinyle.

Conditions à éviter :	Lumière directe du soleil. Températures extrêmement hautes ou basses. Matériaux incompatibles.
Matériaux incompatibles :	Acides forts. Bases fortes. Oxydants puissants. Métaux réactifs.
Produits de décomposition dangereux :	Gaz toxiques. Chlorure d'hydrogène. Chlore. Oxydes de sodium. Oxydes de magnésium. Oxydes de calcium.

Section 11 : Information toxicologique

Toxicité sévère :	Non classé
Données DL50 et CL50 :	Non disponible
Corrosion/irritation de la peau :	Non classé
Domage/irritation sérieux des yeux :	Non classé
Sensibilisation respiratoire ou de la peau :	Non classé
Mutagénicité des cellules germinales :	Non classé
Tératogénicité :	Non disponible
Cancérogénicité :	Non classé
Toxicité spécifique d'organe cible (exposition répétée) :	Non classé
Toxicité reproductive :	Non classé
Toxicité spécifique d'organe cible (exposition unique) :	Non classé
Danger d'aspiration :	Non classé

Information sur les effets toxicologiques - ingrédients

Chlorure de sodium (7647-14-5)	DL50 orale rat	3 g/kg
	CL50 inhalation rat	> 42 g/m ³ (durée d'exposition : 1 heure)
Acétate de calcium, magnésium (76123-46-1)	CL50 inhalation rat	> 4600 mg/m ³ (durée d'exposition : 4 heures)
	Chlorure de potassium (7447-40-7)	DL50 orale rat

Section 12 : Information écologique

Toxicité Pas d'information additionnelle disponible

Chlorure de sodium (7647-14-5)

CL50 poisson 1	5560 (5560 - 6080) mg/l (durée d'exposition : 96 heures - espèces : Lepomis macrochirus [écoulement continu])
EC50 Daphnia 1	1000 mg/l (durée d'exposition : 48 heures - espèces : Daphnia magna)
CL50 poisson 2	12946 mg/l (durée d'exposition : 96 heures - espèces : Lepomis macrochirus [statique])
EC50 Daphnia 2	340.7 (340.7 - 469.2) mg/l (durée d'exposition : 48 heures - espèces : Daphnia magna [statique])

Chlorure de potassium (7447-40-7)

CL50 poisson 1	1060 mg/l (durée d'exposition : 96 heures - espèces : Lepomis macrochirus [statique])
EC50 Daphnia 1	825 mg/l (durée d'exposition : 48 heures - espèces : Daphnia magna)
CL50 poisson 2	750-1020 mg/l (durée d'exposition : 96 heures - espèces : Pimephales Promelas [statique])
EC50 Daphnia 2	83 mg/l (durée d'exposition : 48 heures - espèces : Daphnia magna [statique])

Persistence et dégradabilité Non disponible

Potentiel de bioaccumulation

Chlorure de sodium (7647-14-5)	BCF poisson 1	(pas de bioconcentration)
--------------------------------	---------------	---------------------------

mobilité dans le sol Non disponible

Autres informations Empêcher le déversement dans l'environnement

Section 13 : Considérations à propos de la disposition

Recommandations pour mise aux rebuts Jeter les déchets en conformité avec les règlements locaux, régionaux, nationaux, territoriaux et internationaux.

Section 14 : Information pour le transport

En conformité avec DOT	Non réglementé pour le transport
En conformité avec IMDG	Non réglementé pour le transport
En conformité avec IATA	Non réglementé pour le transport
En conformité avec TMD	Non réglementé pour le transport

Section 15 : Information de réglementation

Règlements fédéraux États-Unis

Chlorure de sodium (7647-14-5)	Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis
Chlorure de potassium (7447-40-7)	Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis

Règlements canadiens

ABSOLUTE PLUS FONDANT À GLACE

Classe WHMIS (SIMDUT)	Non contrôlé selon les critères de classification WHMIS (SIMDUT)
-----------------------	--

Chlorure de sodium (7647-14-5)	Inscrit sur la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada
Classe WHMIS (SIMDUT)	Non contrôlé selon les critères de classification WHMIS (SIMDUT)

Acétate de calcium, magnésium (76123-46-1)	Inscrit sur la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada
Classe WHMIS (SIMDUT)	Classe D, division 2, subdivision B - matière toxique ayant d'autres effets toxiques

Chlorure de magnésium (7786-30-3)	
Classe WHMIS (SIMDUT)	Non contrôlé selon les critères de classification WHMIS (SIMDUT)

Chlorure de potassium (7447-40-7)	Inscrit sur la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada
Classe WHMIS (SIMDUT)	Classe D, division 2, subdivision B - matière toxique ayant d'autres effets toxiques

Ce produit a été classé selon les critères de danger du Règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la FTSS contient toutes les informations requises par le RPC.

Section 16 : Autres informations

Autres informations : Ce document a été préparé en conformité avec les exigences de la SDS de OSHA Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200.

Date de prise d'effet : 16 mai 2018

Version 3

Les informations sont, autant que nous le sachions et croyons, précises et fiables à la date de leur compilation. Cependant, aucune représentation ou garantie n'est donnée pour leurs précisions, fiabilités ou exhaustivités. L'utilisateur est responsable de consulter ces informations et de se satisfaire lui-même de leurs pertinences et exhaustivités, et il doit transmettre ces informations à ses employés ou ses clients. Wood Wyant Canada Inc. n'accepte aucune responsabilité pour des pertes ou des dommages qui pourraient découler de l'utilisation de ces informations.